

12B1224

Dakar, le 29 décembre 2011

Le Directeur Général

DECISION N° 008

VU, l'article 8 des statuts du CESAG

VU, les nécessités de service

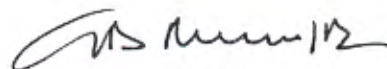
DECIDE

Article 1

Monsieur El Hadji GUEYE, précédemment Chef de Département Economie de la Santé à l'Institut Supérieur de Management de la Santé (ISMS), est nommé **Coordonnateur du Programme CLEAR**.

Article 2

La présente décision abroge la décision n° 028 du 04 août 2006. Elle prend effet à compter du **02 janvier 2012**.



Prof. Alfred GBAKA



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

CONFIDENTIEL N° • 0 8 4

Dakar, le 17 MAI 2006

SL/ms

Le Directeur Général

Objet : Engagement pour une durée indéterminée

Références : - V/Lettre du 05 mai 2006
- M/L n° 083 du 04 mai 2006

Monsieur,

A la suite de nos échanges de lettres rappelées en référence, j'ai le plaisir de vous confirmer que vous êtes recruté au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), en qualité de **Professeur**.

Votre engagement, qui prend effet le 02 mai 2006, est soumis aux conditions ci-après :

Vous êtes engagé pour une durée indéterminée, assortie d'une période probatoire d'un an. Durant cette période, chacune des deux parties peut mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité.

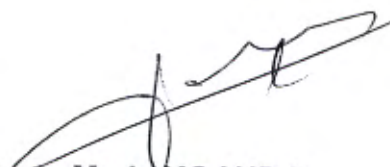
Vous trouverez, ci-joint, votre contrat de travail comportant les éléments de la rémunération correspondant à votre situation administrative.

Monsieur El Hadji GUEYE
170, Cité SIPRES 2
Sud-Foire (Grand-Yoff)
DAKAR (Sénégal)

Tél. : 867 05 17 / 616 81 66

Votre carrière au CESAG sera régie par le Statut du personnel et par les autres textes régissant le personnel du CESAG dont vous prendrez connaissance avant d'apposer votre signature sur les trois exemplaires du Contrat de Travail. Un exemplaire vous sera retourné après enregistrement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Mady KOANDA

CESAG-ARCHIVES